

# Les différents taux applicables en fonction de la nature des interventions réalisées

Dans tous les cas visés, le taux réduit n'est susceptible d'appliquer que si les travaux sont liés à des locaux d'habitation achevés depuis plus de deux ans et pour autant que les autres conditions d'application du taux réduit sont réunies.

## Opérations de désinfection

**Taux intermédiaire de 10%**

- désinsectisation (termites, cafards, fourmis, acariens, etc.), dératisation et désourisfaction
- destruction de nids de guêpes
- désinfection de locaux
- travaux d'entretien et de désinfection des colonnes de vide-ordures
- Si les travaux de désinsectisation (et assimilés) sont effectués en dehors du local d'habitation (jardin par exemple), ils ne peuvent pas bénéficier du taux intermédiaire.

## Travaux de désinfection de poubelles

**Taux normal de 20%**

La poubelle étant un bien meuble par nature, les travaux d'entretien qui s'y rapportent n'ont pas le caractère de travaux immobiliers.  
Cela étant, le taux réduit est admis à titre de simplification si les travaux de désinfection portent simultanément sur les colonnes de vide-ordures et sur les poubelles.

## Opérations de « nettoyage » et d'entretien

**Taux intermédiaire de 10%**

- vidange et curage de fosses septiques
- curage de réseaux d'eaux usées ou pluviales (réseaux privés)
- « nettoyage » de bacs dégrasseurs, des puits-sards, des plateaux bactériens
- débouchage, détartrage et curage de canalisations verticales ou horizontales
- « nettoyage » de cuves à fioul (y compris le pompage du fioul et la destruction des résidus)
- opérations de neutralisation-découpage de cuves
- nettoyage des gaines de ventilation ou de climatisation
- travaux d'installation, d'entretien et de désinfection d'une ventilation mécanique contrôlée (y compris en cas de changement de moteur ou de pièces mécaniques)
- travaux de ramonage et élimination de suie et de dépôts corrosifs

## Opérations de nettoyage en fin de chantier

**Taux normal de 20%**

Le taux normal s'applique lorsque la prestation de nettoyage est facturée isolément par une entreprise spécialisée.

Lorsque les frais de nettoyage s'insèrent dans une prestation globale de travaux éligible au taux réduit et qu'ils sont nécessités par cette prestation, il est admis que le prestataire des travaux puisse appliquer le taux réduit à l'ensemble de la prestation même si sa facture distingue clairement les travaux de nettoyage.

## Opérations sur façades et toitures aux intermédiaires

**Taux intermédiaire de 10%**

- ravalement de façade hors isolation thermique extérieure
- « nettoyage » de façade à l'eau, au moyen d'une pompe à haute pression
- dégraftage de murs et de façades
- dépiégeonnage de façade
- démoussage de toiture et « nettoyage » de gouttières
- Quelle que soit leur dénomination, ces travaux de démoussage n'ont pas pour seul objet d'assurer la propreté du toit ou de la gouttière mais aussi leur maintien en bon état.

## Installation de dispositifs anti-pigeons

**Taux intermédiaire de 10%**

Si le dispositif consiste en l'installation d'un système fixe d'électrorepulsion, la fourniture du générateur basse-tension relève, en toute hypothèse, du taux normal.

## Contrats d'entretien et de maintenance

**Taux intermédiaire de 10%**

- de plomberie
- de chauffage (chaudière individuelle ou collective)
- de groupes électrogènes fixes
- d'ascenseurs
- de trappes de désempumage, d'extincteurs
- de système de lutte contre l'incendie :
- colonnes sèches
- de compteurs divisionnaires d'eau
- de pompe de relevage
- de blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES)\*
- de contrôle d'accès

Ces contrats dits de « maintenance » ou « d'entretien » prévoient des prestations de visite afin d'assurer le contrôle des installations et des travaux, s'ils s'avèrent nécessaires, moyennant un prix forfaitaire.

**Abonnement GSM ascenseurs : 20%**

**Location et relevés : 20%**

**Extincteurs mobiles : 20%**

**Prestations d'entretien liées au traitement de l'eau**

**Taux intermédiaire de 10%**

- fourniture de sel régénérant et de produits chimiques pour le traitement préventif ou curatif d'adoucisseur d'eau

Le taux réduit s'applique dès lors que cette opération est nécessaire à une prestation d'entretien et que cette fourniture n'est pas mentionnée distinctement sur la facture.

## Remplacement de cartouches de préfiltration pour osmoseur

**Taux intermédiaire de 10%**

Les éléments isolés installés en remplacement d'éléments usagés relèvent du même taux que les éléments remplacés, soit en l'occurrence le taux réduit, dès lors que la cartouche est un élément qui fait partie intégrante de l'osmoseur.

## Opérations d'entretien courant

**Taux normal de 20%**

- nettoyage des parties communes (sol, tapis, sortie de poubelle,...)
- espaces verts

## Changement d'ampoules

**Taux intermédiaire de 10% si pose**

**de 20% si il n'y a pas de pose**

## Travaux de raccordement aux réseaux publics

**Taux intermédiaire de 10%**

- électricité, gaz, assainissement, adduction d'eau, téléphone, réseaux câblés.

## Assurance Protection juridique

**Taux normal de 20%**

Ces contrats qui ont pour objet d'assurer le remplacement gratuit de l'équipement en cas de bris accidentel ne prévoient aucune visite préventive régulière. Ils relèvent du taux normal.